



## MONSIEUR LE PRÉSIDENT... Lettre des Bretons à Nicolas Sarkozy

Rappel à nos lecteurs :  
l'abonnement au *Courrier* seul  
(4 numéros par an) : 15 euros



Photo Maryvonne Cadiou

« (...) La partition administrative nie le sentiment d'appartenance à la Bretagne des habitants de Loire-Atlantique, au mépris des droits culturels reconnus par les grandes conventions internationales (...) »

**Lire p. 7**



*Nos signataires :*

*Assis, de g. à dr. :* M<sup>e</sup> YANN CHOUQC, avocat à Nantes – pour la Coordination des Juristes de Bretagne ; M<sup>e</sup> JEAN BOUËSSEL DU BOURG – bâtonnier du Barreau des avocats de Rennes ; M<sup>e</sup> BRUNO DENIS – bâtonnier du Barreau des avocats de Saint-Nazaire ; M<sup>e</sup> FRANÇOIS PEROT – président de la Compagnie des avoués de Rennes.

*Debout, de g. à dr. :* JEAN CEVAËR – vice-président de l'Institut culturel de Bretagne, représente le président YVONIG GICQUEL ; PER-YVES LE RHUN – vice-président de Bretagne Réunie, représente le président JEAN-YVES BOURRIAU, en convalescence, qui a signé à domicile ; ANGÈLE JACQ – présidente du Collectif breton pour la démocratie et les droits de l'Homme (« Galv Karaes ») ; PATRICK MALRIEU – président du Conseil culturel de Bretagne et M<sup>e</sup> ÉRIC DEMIDOFF, avoué — simple témoin — ancien président de la Compagnie des avoués de Rennes.

**CONVENTION / A.G.E.  
Dimanche 18 mai 2008**

Le 18 mai prochain, Bretagne Réunie organise à La Baule (salle des Floralies – repas à proximité) une convention/ assemblée générale extraordinaire.

- Modification des statuts (le matin, adhérents uniquement) : renouvellement *partiel* chaque année et non plus en totalité, de la CP ; présence des membres des comités locaux dans la CP, gestion administrative, création d'un « comité consultatif » réunissant les anciens présidents de Bretagne Réunie.

- stratégie 2008-2010 de BR pour la Réunification

- L'après-midi (ouvert à tous) : le rôle des élus dans la Réunification, avec la participation de responsables politiques.

**Retenez cette journée !**

**La Baule 10 h - 17 h**



# BIENVENUE CHEZ LES BREIZH



Nous ne pouvons qu'approuver ce réveil salubre de la justice française [au sujet de la banderole PSG] et sommes solidaires de l'indignation des « gens du Nord ». **Ô combien !**

Mais que deviennent les insultes faites aux Bretons, aux Basques, aux Corses et autres Alsaciens ?

Rappelons le sort réservé à une autre plainte de même nature qui trouve son origine sur les ondes de RTL dans l'émission « Les grosses têtes » le 2 février 2006.

Le collectif breton Démocratie-droits de l'Homme s'était constitué partie civile et avait fait déposer plainte par son avocat, M<sup>e</sup> Choucq, le 2 mai 2006, avec constitution de partie civile auprès de Monsieur le doyen des juges d'instruction du tribunal de Grande Instance de Paris.

« Cette "œuvre", dont l'humour est pour le moins discutable, commentait M<sup>e</sup> Choucq, en ce qu'elle présente les Bretons comme méchants et les Bretonnes sales, leurs enfants comme des hydrocéphales, et leur impute des pratiques d'exhibitionnisme, d'éthylisme orgiaque, et présente leur descendance comme des porcs, porte incontestablement atteinte à l'honneur et à la réputation des personnes originaires de Bretagne. »

Voici la réponse reçue du procureur général près la cour d'appel de Paris, en date du 19 juillet 2006 : « (...) Il n'apparaît pas opportun d'engager une procédure qui n'aurait de chance d'aboutir qu'au prix d'un revirement de jurisprudence. (...) »

En conséquence, nous attendons avec impatience que la jurisprudence française se mette à niveau de la jurisprudence européenne à la laquelle nous nous sommes adressés fin janvier 2007, à savoir la cour de justice du CONSEIL DE L'EUROPE à STRASBOURG et dont nous attendons toujours la réponse.

La France va présider l'Europe le 1<sup>er</sup> juillet : les droits de l'Homme, ça craint !

# RÉTROPÉDALAGE DU TOUR

## Les pétitionnaires obtiennent l'«élargissement» du territoire breton

Le Tour de France revoit sa copie... Enfin ! Les organisateurs du « Tour de France » cycliste ont donné satisfaction à notre principale revendication, reconnaissant par là même le combat légitime des Bretonnes et des Bretons contre la partition de leur territoire. La fâcheuse frontière s'est évanouie.

Cette victoire, toute symbolique qu'elle soit pour certains, constitue à nos yeux un événement notable pour la lutte en faveur de la réunification bretonne. Le « Tour » est une institution, son geste un acte fort...

Nous tenons donc à saluer ici MM. Jean-Marie Le Blanc, Christian Prud'homme et Bernard Hinault pour leurs bienveillantes interventions auprès des responsables de la société A.S.O.

Nous adressons nos remerciements à MM. les présidents Jean-Yves

Le Drian et Patrick Mareschal qui ont également été porteurs de notre indignation auprès des organisateurs du « Tour de France ».

Merci également à M. Robert Pédron et au groupe UDB/GA du Conseil régional de la Bretagne administrative pour leur réel et très efficace relais au sein de cette collectivité... Nous ne voulons oublier de saluer également le comité « Bretagne Réunie » de Nantes ainsi que M. Gérard

Gautier, ancien conseiller régional et actuel président de l'association « Blanc C exprimé ».

Notre Collectif n'a désormais plus de raison d'être, pour chacun, le combat continue sous d'autres horizons... Salut donc à celles et ceux qui se sont joints à notre action au cours de ces dernières semaines. Cette victoire est la vôtre ...

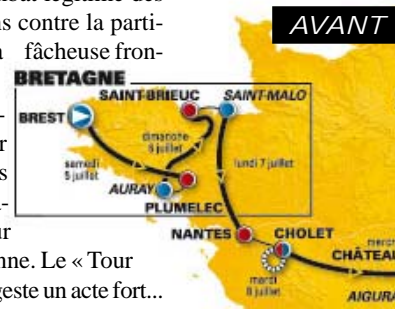
En conclusion, comment ne pas souligner les diversités politiques, géographiques et sociales de toutes et tous, l'espoir est là !

« Breizhiz a gallon », « Bretons de cœur », Bretons avant tout...

Notre collectif est constitué de personnes d'horizons différents, unies par la même volonté invincible de voir enfin notre Bretagne réunifiée, et, fermement décidées à l'exprimer très clairement à l'occasion du «Tour

de France 2008» dont le départ est prévu en terre bretonne.

**Contactez le CL Nantes pour baliser le parcours en Loire-Atlantique ! 02 40 12 01 08 — ploret@free.fr**



NB. La pétition, prévue jusqu'au 15.06.08, recueillait à la mi-mars soixante-sept signatures. Mais rien que de la qualité !

Dernière minute - Dernière

### Forum des droits de l'Homme MANIFESTATION LE 30 JUIN À NANTES !

Bretagne réunie et les grandes associations culturelles bretonnes appellent au rassemblement devant la Cité des congrès de Nantes, le **lundi 30 juin**, lors de la soirée d'inauguration d'un «Forum des droits de l'Homme».

Les associations précitées exigent le retrait officiel de la région contestée d'un forum où elle n'a que faire. Elles rappelleront à tous les intervenants internationaux l'exigence bretonne de justice et de démocratie locale qui ne s'accommodent guère d'une partition territoriale arbitraire et nuisible.

**Les Bretons répondront dignement à la provocation qui leur est faite, le 30 juin 2008, date anniversaire de la partition territoriale que décréta en 1941 le maréchal Pétain.**

# LES BRETONS CONSTITUENT BIEN UNE MINORITÉ «NATIONALE»

par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Levesque

Section « Droit et institutions » de l'Institut culturel de Bretagne

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Levesque travaille inlassablement à dresser l'inventaire des droits des minorités en Europe pour en faire bénéficier tous les Bretons. Vous trouverez ici la teneur de l'exposé qu'il a bien voulu faire lors de notre assemblée générale de janvier dernier.

De nouvelles normes pour les entités historiques et culturelles (...). Deux concepts juridiques se sont dégagés des documents et traités internationaux. Il s'agit de la notion de *peuples autochtones* et de la notion de *minorités dites nationales* en Europe, ou culturelles, linguistiques, ethniques, religieuses pour les organisations internationales (ONU, UNESCO etc...)

Le concept de « peuples autochtones » concerne essentiellement la protection de populations indigènes, de

leurs ressources premières, de leurs traditions, de leurs langues etc..., mais surtout implique l'accompagnement d'une politique tendant à l'indépendance du groupe.

Le concept de « peuples autochtones » est inexistant en droit européen, et, à notre connaissance, aucun groupe humain ne revendique cette qualité sur le continent européen, par conséquent il est difficilement applicable à la Bretagne.

Par opposition, la notion de minorité est très développée par les communautés européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe) et pratiquement tous les États membres, à l'exception de la France, reconnaissent sur leur territoire l'existence de minorités dites nationales.

De nombreux Traités, Conventions ou Déclarations internationales tendent à la protection et à la promotion des

droits des personnes appartenant à des minorités.

- La Déclaration des Nations Unies, sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales de 1992.
- La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, du Conseil de l'Europe de 1995.
- La Charte pour les langues régionales ou minoritaires, du Conseil de l'Europe de 1992 ;
- La Charte de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la richesse des expressions culturelles, de 2005.
- La Charte de l'UNESCO sur la promotion du patrimoine immatériel, de 2003.
- Toute la politique sur la dimension humaine de l'OSCE (...).

## Définition

### d'une minorité nationale

(...) Les grandes organisations internationales n'ont pu dégager une définition acceptée par tous. Mais surtout elles ont jugé que les situations étaient trop différentes à travers le monde pour perdre son temps à trouver une définition, l'urgence étant la promotion et la protection des droits des minoritaires. Les Communautés européennes, plus pragmatiques, et confrontées à des situations plus semblables sur le continent européen, se sont dotées d'une définition commune en cinq points, puisque le Parlement européen, le 8 juin 2005, a repris la définition déjà proposée par le Conseil de l'Europe dès 1998 :

L'expression « minorité nationale » désigne un groupe de personnes dans un État, lesquelles :

- résident sur le territoire de cet État et en sont citoyens.
- entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet État.
- présentent des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques.
- sont suffisamment représentatives, tout en étant moins nombreuses que le reste de la population de cet État — ou d'une région de cet État.
- sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.

La Bretagne remplit parfaitement les cinq critères de la définition et est donc,

## AR REDADEG, UN RELAIS DE 600 km

Trois jours et trois nuits pour parcourir 600 km, sans interruption, au cours desquels un témoin, symbole de la culture bretonne, passera de main en main lors d'une Ar redadeg (*la course*) qui se déroulera du 30 avril au 3 mai 2008, année des trente ans de Diwan. Pour fêter des 30 ans d'existence, 30 événements vont se dérouler pendant cette période. Des événements d'ordre culturel : l'écriture d'un roman policier en breton par des enfants, l'organisation d'un concours de Scrabble en breton en avril ; d'ordre sportif, comme *ar Redadeg*, 600 kilomètres de course de Nantes à Carhaix.

Sur le modèle de la *Korrika*, organisée depuis 25 ans dans le Pays basque, la *Redadeg* se veut une course de relais festive et populaire, sans compétition et ouverte à tous, à travers les cinq départements bretons. Elle est ouverte à tous : jeunes et moins jeunes, enfants, parents et grands-parents. Un témoin, symbole de la langue transmise de génération en génération, circulera de mains en mains tout au long des 600 km parcourus durant 3 jours et 3 nuits.

Le kilomètre se vend 100 €\* pour récolter

des fonds qui viendront financer des projets autour de la langue bretonne.

Dans les villes ou villages traversés, des fêtes et des événements divers rythmeront la course. À l'arrivée à Carhaix, une grande fête (poésie, chanson, interviews, slogans...) clôturera *Ar Redadeg*, avec concert et fest-noz. Le groupe de rock nantais EV a même créé une chanson intitulée « Redadeg ».

Le parcours est divisé en dix secteurs.

- 1 - Naoned (départ le 30/4/08 à 23 h 59) Redon, le 1/5/08 (à 8:03)
- 2 - Redon-Gwened
- 3 - Gwened-An Henbont
- 4 - An Henbont-Kemperle, le 2/5/08 (0:56)
- 5 - Kemperle-Brieg
- 6 - Brieg-Daoulaz
- 7 - Daoulaz-Montroulez (2/5/08 à 22:39)
- 8 - Montroulez-Kawan
- 9 - Kawan-Plijidi
- 10 - Plijidi-Karaez ((3/5/08 à 16:33)

Pour en savoir plus :

Lec'hienn ar Redadeg <http://arredadeg.free.fr/>

Tél : 06 08 64 99 72

\* éligibilité à la déduction fiscale



au sens juridique du terme, une minorité nationale européenne.

L'exception anti-culturelle française :

La France s'isole dans l'Union européenne par son refus de reconnaissance de l'existence de ses propres minorités nationales.

Jusqu'en 1998, elle a refusé purement et simplement la reconnaissance. Depuis, elle ne nie plus leur existence, mais s'oppose à la reconnaissance avec son arsenal juridique — en particulier les grands principes constitutionnels — tels que l'unité du peuple français, les notions d'égalité, ou d'indivisibilité de la République, etc...

Sa position est de plus en plus critiquée et surtout par la Commission de lutte contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (dite « ECRI »), qui dans trois rapports de 1998, 2003 et 2005, dénonce cette attitude et signale que les personnes appartenant à des minorités nationales subissent d'importantes discriminations.

Un rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU en 2001, indique que *l'égalité en droit ne signifie pas que les minorités n'aient pas le droit d'exister.*

Mais surtout la position de la France est contraire à tous ses engagements internationaux, et il est bien dommage que la pression internationale soit toujours inefficace à ce jour. De plus les citoyens français étant non informés de leurs droits, aucune minorité nationale ne s'est déclarée en France.

Quels sont les intérêts d'une telle démarche ?

Tous les États membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, à l'exception de la France, remettent régulièrement à des Commissions d'experts indépendants des rapports sur la situation de leurs minorités nationales.

Ceux-ci sont consultables sur le site du Conseil de l'Europe, à la rubrique droits de l'homme, minorités nationales. Il est fait état de la situation des langues minoritaires dans les médias, les écoles, de l'enseignement de l'histoire des minorités, des organisations politiques représentatives de celles-ci, de création de médias spécifiques etc...

En fait, toutes les principales revendications bretonnes font partie des droits des minorités nationales, et notamment le respect du territoire historique. Les

politiques dites « d'assimilation forcée » sont interdites et déclarées discriminatoires.

Mais la situation n'est pas paradisiaque partout puisque actuellement, sur le continent européen, il existe trois zones de non droit dans ce domaine : la Thrace en Grèce, où les musulmans turcs font l'objet de discriminations, la Voïvodine en Serbie, où les Valaques roumains sont contestés et le pays nantais, où les Bretons font l'objet d'une politique d'assimilation forcée. Les deux premiers cas font l'objet de rapports du Conseil de l'Europe, et les autorités locales coopèrent au changement. Chez nous, malheureusement, la politique de destruction de l'identité bretonne s'accélère, ce qui risque de faire de Nantes la capitale européenne de l'intolérance et du racisme.

L'année 2007 nous donne des raisons d'espérer

C'est une année très riche pour la protection et la promotion des minorités nationales.

Au niveau mondial, on peut signaler l'entrée en vigueur de la Convention de l'UNESCO de 2005, pour la défense et la promotion de la richesse de la diversité culturelle, qui consacre le droit des minoritaires. La France est signataire de cette Convention.

Au niveau européen, l'année 2007 est essentielle dans ce domaine.

Il y a d'abord la mise en place de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne, le 1<sup>er</sup> mars 2007. Nous reviendrons plus loin sur cette Agence.

Dans le même domaine, il faut signaler la promulgation, le 12 décembre 2007, de la Charte des droits fondamentaux par l'Union européenne. Cette Charte est essentielle pour tous les citoyens européens, car elle aura la même force que les traités européens, mais surtout elle devrait mettre tous les européens sur un même pied d'égalité (malheureusement, un dernier sondage d'Eurobaromètre vient de révéler que seulement 33% des Français ont entendu parler de l'existence de cette Charte). Ce document est essentiel, car il confirme la protection des minorités nationales :

• Art. 21 : Non Discrimination:

*Est interdite toute discrimination fondée notamment sur ... l'appartenance à une minorité nationale...*

• Art. 22 : Diversité culturelle, religieuse et linguistique:

L'Union européenne respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. De nombreux articles consacrent des droits fondamentaux qui nous concernent directement, comme par exemple la *liberté de pensées et de conscience, etc...*

Mais surtout l'année 2007 se termine par la signature les 13 et 14 décembre du Traité de Lisbonne, qui, s'il est ratifié par tous les États membres de l'Union, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; il faut s'y préparer.

Si ce Traité entre en vigueur, il aura une force supérieure à la Constitution française et aux lois nationales.

Ce Traité est fondamental dans notre demande de réunification, car il consacre les droits des minorités nationales, à plusieurs reprises :

PRÉAMBULE ...

S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.

• Article 1bis : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de la liberté, de démocratie d'égalité, d'État de droit, ainsi que du respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.

Ces valeurs sont communes aux États membres, dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

• Article 2 : L'Union (...) combat l'exclusion sociale et les discriminations...

Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.

• Article 6 : L'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, telle qu'adoptée le 12 décembre 2007 à Strasbourg, laquelle a la même valeur que les traités.

Il faut signaler que la France (qui vient de ratifier le Traité) n'a émis aucune réserve ni fait aucune déclaration dénonçant ces principes et valeurs de l'Union.

Autre point important : le Conseil constitutionnel, dans une décision du 20 décembre 2007, a une nouvelle fois, comme il l'avait déjà fait le 19 novembre 2004, confirmé que la Charte des droits fondamentaux est conforme à la Constitution.

La politique d'assimilation forcée subie dans le pays nantais par les minoritaires bretons et menée par les responsables politiques du découpage admi-

## ENQUÊTES D'OPINION SUR LA RÉUNIFICATION DE LA BRETAGNE

### 1998-2006 Quatre enquêtes concernant la Loire-Atlantique seule

Question: *“Etes-vous pour le rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne?”*

Sondage SOFRES commandé en avril 1998 par *Le Pèlerin-Magazine* OUI 62 %

Sondage TMO commandé en mars 99 par *Ouest-France* OUI 68 %

Sondage IFOP commandé en juin 2001 par *Ouest-France* OUI 75 %

Sondage IFOP en juin 2006 pour le Conseil général de Loire-Atlantique OUI 67 %

### 2000-2003 Deux enquêtes sur les cinq départements bretons (même question)

Sondage CSA en septembre 2000 pour *Presse-Océan* et *Le Télégramme*: OUI 65 %  
 63 % en région “Bretagne” (Côtes-d’Ar. 60%, Finist. 70%, Ille-et-V. 60%, Morbihan 58%)  
 71 % en Loire-Atlantique

Sondage IPSOS pour *Bretagne Magazine* mai 2003: OUI 71 %  
 72% en région “Bretagne” et 69% en Loire Atlantique

### 2001-2002 Deux enquêtes en région « Bretagne »

Sondage Institut Efficience 3 (*Ouest-France* 23 nov 2001) pour le Conseil de recherche économique et sociale du Royaume-Uni *“Rattachement de la L.-Atlantique à la Bretagne?”* OUI 63 %

Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France* (3 nov 2002). *“redécouper les régions, par exemple regrouper la Loire-Atlantique et l’actuelle Bretagne”* OUI 67 %

### 2002 Une enquête en "Pays de la Loire"

Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France* (13 oct 2002). *“redécouper les régions, par exemple regrouper la Loire Atlantique et l’actuelle « Bretagne »”* OUI 56 %  
 (Loire-Atlantique 71%, Sarthe 60%, Maine-et-Loire 45%, Vendée 44%, Mayenne 40%)



CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE vœu du 22 juin 2001

## VŒU POUR LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE L'IDENTITÉ BRETONNE EN LOIRE-ATLANTIQUE

LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE:

- 1) Rappelle que les limites territoriales actuelles des Régions sont issues d'une décision non démocratique de 1941 organisant un découpage administratif du territoire; qu'elles ont été maintenues malgré l'avis contraire du Conseil général de Loire-Atlantique lors de la création des Etablissements Publics Régionaux en 1972, et reconduites, sans nouvelle consultation, dans la loi de 1982 instituant la Région en Collectivité Territoriale de plein exercice "librement administrée par des Conseils élus au suffrage universel direct".
- 2) Constate que le fort sentiment d'appartenance des habitants de Loire-Atlantique à la Bretagne historique est une réalité.
- 3) Considère que dans notre République il est dangereux que les Pouvoirs Publics restent indéfiniment sourds, indifférents ou en décalage avec les aspirations des citoyens, au risque d'encourager d'infimes minorités.
- 4) Souhaite qu'une nouvelle étape de la décentralisation permette de faire émerger des territoires pertinents et dynamiques, de clarifier et d'étendre les compétences des différentes Collectivités Territoriales, facilitant ainsi, dans une démocratie plus proche et plus quotidienne, la participation des citoyens à l'action publique.
- 5) Affirme que dans le contexte international des prochaines décennies, de nombreux éléments plaident en faveur d'une stratégie de développement économique forte, définie au sein d'une Bretagne élargie: filières agro-alimentaires, biotechnologies, nouvelles technologies de l'information et de la communication, plate-forme aéroportuaire commune, avenir du transport maritime et des ports, visibilité et attractivité internationale d'un territoire à forte identité.

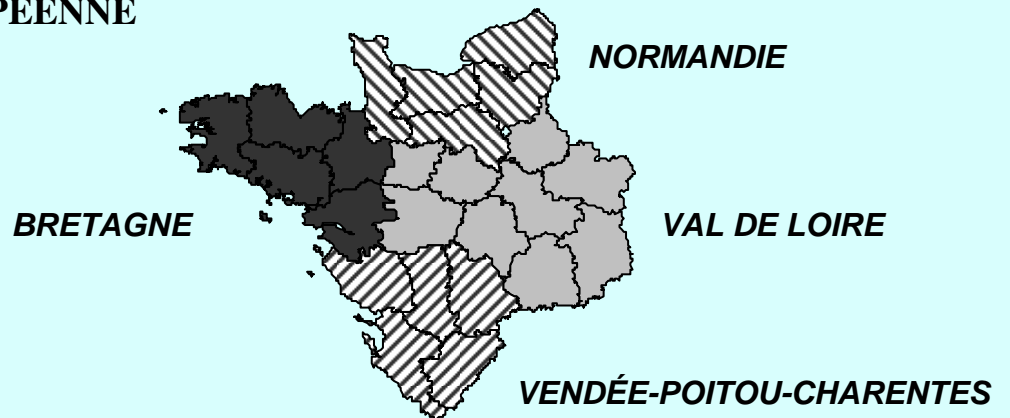
EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL GENERAL DE LOIRE-ATLANTIQUE, REUNI LE 22 JUIN 2001:

- Décide la création d'une commission "ad hoc" chargée de consulter, d'écouter, d'interroger, d'approcher tous les problèmes qui pourraient se poser, qu'ils soient économiques, politiques, nationaux, universitaires et de façon générale d'aménagement du territoire.  
Cette commission sera chargée - en relation avec le gouvernement - de préparer une éventuelle consultation destinée aux habitants de la Loire Atlantique voire des Pays de la Loire.
- Demande au Gouvernement d'organiser le débat public et les consultations nécessaires, puis d'initier le processus législatif permettant de réunir les cinq Départements bretons, associés aux Départements voisins qui le souhaiteraient, dans une grande Région.
- Souhaite que le Gouvernement accompagne ce processus d'une incitation à la création d'ententes interrégionales, telles que prévues par la loi de 1992 sur l'Administration Territoriale de la République et qui seraient compétentes pour traiter avec l'Etat des projets communs d'aménagement du territoire à travers des Contrats de Plan et des Schémas de services collectifs.

*Vœu adopté par 46 voix pour, 1 contre, 3 abstentions*

*De la réunification de la Bretagne et de celle de la Normandie peut résulter :*

## LA CRÉATION DE QUATRE RÉGIONS D'ENVERGURE EUROPÉENNE



### L'Ouest en 4 régions à l'issue d'une démarche démocratique

La réunification de la Bretagne en fera une des grandes régions françaises, après l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La reconstitution de la Normandie est souhaitée par 65% des Normands (sondage de 1999). Elle peut s'opérer aisément par fusion entre Basse et Haute Normandie

Par ailleurs, la réunification de la Bretagne ouvre la voie à la création d'une grande région axée sur la Loire (et ses châteaux qui constituent sa carte de visite internationale), une région homogène rassemblant des territoires qui partagent le même souci de valoriser leur proximité avec Paris.

En effet, les habitants de l'actuelle région administrative "Pays de la Loire" pourraient manifester leurs préférences dans le cadre de la loi sur la modification d'une limite régionale et rejoindre la Région Centre (ou le Poitou-Charentes pour la Vendée).

Une telle proposition est strictement subordonnée à l'accord des populations concernées pour exclure toute manipulation des territoires.

Les avantages de ce remaniement sont à la fois quantitatifs (des régions plus grandes, plus fortes, des frais de fonctionnement réduits...) et qualitatifs (image plus porteuse, adhésion plus grande des populations et donc capacité plus grande à concevoir et réaliser des projets de développement...).

Par ailleurs, une active coopération interrégionale apportera des solutions aux problèmes pouvant se présenter. Elle s'imposera car les régions de l'Ouest ont toutes grand intérêt à travailler ensemble.

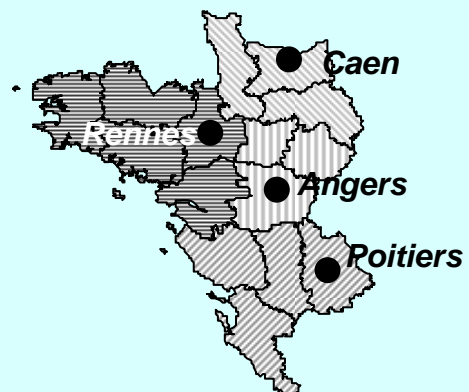
### LES QUATRE COURS D'APPEL DANS L'OUEST DE LA FRANCE

**Le ressort de la cour d'appel de Rennes comprend les 5 départements bretons : Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique.**

Le ressort de la cour d'appel d'Angers comprend le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe.

Le ressort de la cour d'appel de Poitiers comprend la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime et la Vendée

Le ressort de la cour d'appel de Caen comprend le Calvados, la Manche et l'Orne.



nistratif dit « des Pays de la Loire », n'a donc plus sa place dans l'Union européenne.

Citoyens européens ou citoyens de seconde classe ?

Si la Bretagne est bien juridiquement une minorité nationale européenne, les Bretons doivent manifester leur volonté de se reconnaître comme des minoritaires européens.

C'est dans la définition donnée plus haut, le n°5 : « ...sont animés de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leurs cultures, leurs traditions, leur religion où leur langue ».

Les vœux de réunification ne peuvent être plus clairs sur ce point.

Pratiquement, l'avenir est entre nos mains, et surtout si les grandes organisations culturelles bretonnes (Institut culturel de Bretagne, Conseil culturel de Bretagne, Collectif breton pour les droits de l'homme, et l'association Bretagne réunie) déclarent se reconnaître dans la définition européenne de minorité nationale, alors nous aurons beaucoup progressé vers la protection et la promotion de nos droits fondamentaux.

Certains élus peuvent adhérer à la démarche, mais malheureusement par expérience, il ne faut pas compter sur leur aide, car les minorités nationales sont toujours discriminées (dans les pays en retard) principalement par les élus locaux, qui font le ménage pour le pouvoir central.

Mais n'oublions pas certains points très importants :

- La protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales relève du droit international, en l'absence d'une volonté nationale.
- L'appréciation de l'existence d'une minorité nationale est une question de fait et non de droit.
- La reconnaissance, la protection et la promotion d'une minorité nationale échappent aux domaines réservés des États membres de l'Union, notamment parce que cette question relève des droits de l'Homme et bénéficie d'une protection internationale.

### L'existence d'un arsenal juridique

Il ne suffit pas de reconnaître des droits aux personnes appartenant à des minorités nationales et de les graver dans le marbre de la Constitution européenne, il faut prévoir des sanctions et des procédures pour protéger ces droits, c'est indispensable.

Toutes les organisations, les commu-

nautés... ont créé des organismes chargés de protéger les droits des minoritaires, et il serait sans doute fastidieux de les énumérer tous. Mais certains sont fondamentaux et peuvent être très efficaces en matière de protection. On doit les évoquer ici.

- Au niveau de l'ONU, il existe un groupe d'experts chargés de la défense et de la promotion des minorités, qui peut être contacté. Madame Gay Mac Dougall vient de remettre un rapport le 3 mars 2008, où elle dénonce la situation des minorités en France.
- Les Conventions de l'UNESCO sur la promotion et la protection de la diversité culturelle de 2005 et sur le patrimoine immatériel de 2003, prévoient la création de comités chargés de veiller au respect par les États signataires, dont la France, des termes de ces conventions.

Au niveau européen, il faut mentionner l'existence de communautés d'experts indépendants dont nous ne pourrions nous passer.

- Au sein de l'OSCE, il a été créé depuis 1992 un poste de Haut Commissaire aux Minorités nationales, chargé d'aider les minorités à se constituer et de dialoguer avec les États membres pour la reconnaissance et la protection. Nous devons solliciter son aide.
- Au Conseil de l'Europe, il existe un comité d'experts indépendants (DH-MIN) qui veille à l'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Convention pour les langues régionales ou minoritaires. La France refuse de ratifier ces instruments mais a été mise en demeure de régulariser sa situation pour 2009.
- Toujours au sein du Conseil de l'Europe, il existe une Commission de lutte contre l'intolérance et le racisme (ECRI) qui a déjà rédigés trois rapports sur la France, dénonçant la situation.

L'Union européenne nous donne également des moyens de débloquent la situation.

- Le Parlement européen peut recevoir des pétitions de tous les citoyens (procédé très facilement utilisable) mais les Bretons ne sont pas encore familiarisés avec les procédures européennes. À utiliser en priorité, car si des pétitions arrivent en grand nombre d'une même région, le Parlement se saisira du dossier et dans le meilleur des cas votera une Recommandation. Les pétitions reçues sont évoquées lors de l'ouverture des sessions du parlement européen.
- L'agence des droits fondamentaux (FRA) a été mise en place par l'Union européenne le 1er mars 2007 ; ses missions sont la promotion et l'application de la Charte des droits fondamentaux dans les États membres, la rédaction d'un rapport annuel sur la promotion des droits fondamentaux dans l'Union, d'alerter les instances européennes en cas de violations graves par un État membre, de proposer des Recommanda-

tions aux États membres.

Actuellement, elle travaille à la création d'une plate-forme avec la société civile pour l'application des droits fondamentaux. L'Institut culturel de Bretagne, et le Collectif breton pour les droits de l'Homme sont membres de cette plate-forme. Bretagne Réunie se fera entendre puisque je représente l'Institut auprès de la FRA.

Au niveau français, il faut souligner l'existence de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE), dont l'une des missions est de faire appliquer les traités et conventions signés par la France. Gageons qu'elle pourra jeter un œil sur l'application de la Charte des droits fondamentaux à notre demande.

### En conclusion

Citoyens européens, nous devons changer nos comportements ! Le temps de requêtes auprès des élus est révolu, même si elles restent indispensables. Les discriminations devront être signalées aux Parquets, à la HALDE, par pétition au Parlement européen et à la FRA. Nous ne sommes plus seuls et nous devons communiquer avec les experts européens à notre disposition. Nous devons imposer le respect de nos droits fondamentaux, par tous les moyens de droit mis à notre disposition. Il existe une notion d'*État de droit*, que nous devons revendiquer. En notre qualité de citoyens européens, nous avons le droit de bénéficier de tous les droits proposés par l'Union européenne, et ne plus être à la merci du bon vouloir de quelques élus.

Mais, c'est le plus important, les valeurs de la Constitution française, mises en avant pour refuser la reconnaissance de l'existence de la minorité nationale bretonne sur son territoire historique, seront devenues obsolètes et incomplètes devant les valeurs promues par le Traité de Lisbonne et l'Union européenne.

L'*État de droit*, c'est le respect de la hiérarchie juridique, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, personne ne pourra plus nous refuser la reconnaissance de notre identité bretonne, sauf à faire de la discrimination. ■

J.-P. L.

Section « Droit et institutions »  
de l'Institut  
culturel de Bretagne  
Skol uhel ar vro





# NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JANVIER À NANTES

La dernière Assemblée Générale ordinaire de Bretagne Réunie s'est déroulée à Nantes le samedi 12 janvier 2008. Plus d'une centaine d'adhérents (sur les 800 à jour de cotisations) ont assisté à nos travaux au cours de la journée.

Cette Assemblée générale, couverte par *Ouest France* et *Presse Océan*, a fait l'objet d'articles illustrés par des photos.

Le matin, la présentation des rapports d'activité 2007 des Comités locaux a fourni l'occasion de découvrir ou de redécouvrir toute la richesse et la diversité des comités locaux de Bretagne Réunie.

Ainsi ce sont les responsables des Comités Locaux de Lorient, du Vignoble, du Sillon, de Nantes, du Pays de la Mée, d'Ile-de-France, de Guérande, de Rennes et de Fougères qui ont pu présenter à l'assistance le bilan de leurs activités ainsi que leurs initiatives passées et à venir.

En fin de matinée, les participants à l'AG ont planché dans 3 tables rondes :

- Pour faire le point sur la stratégie pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 ;
- Pour évoquer la mise à jour du contrat d'objectifs,
- pour faire des propositions destinées au Conseil général de Loire-Atlantique et aux autres collectivités;
- Pour proposer des actions sur le terrain qui permettent de faire avancer la réunification (Tour de France en juillet, Festi'Manif le samedi 20 septembre à Nantes).

Les travaux de l'après-midi ont débuté par l'intervention de Jean-Louis Jossic, en tant qu' élu municipal de Nantes... tout fier des panneaux additionnels «Naoned». Jean-Pierre Levesque (voir pages 3 à 5) nous a brossé le panorama des clauses juridiques accessibles aux minorités et nous donne l'espoir pour continuer nos démarches engagées auprès des instances internationales pour dénoncer la partition de la Bretagne et les atteintes aux droits des Bretons.

Le rapport d'activité a obtenu quitus de l'Assemblée générale, qui a ensuite élu la commission permanente.

Suite à cette Assemblée générale, la nouvelle Commission permanente, réu-

nie à Herbignac le 26 janvier, a réélu Jean-Yves Bourriau comme Président.

## La nouvelle commission permanente :

- BOURRIAU Jean-Yves, président  
 LE RHUN Pierre-Yves, NANTES, vice-pr.  
 BRIAND Stéphane, NANTES, Coordination du *Courrier de l'Unité* Pilote la communication – Suppléant Commission Charte Culturelle  
 JOLIVET Thierry, VANNES, vice-pr. – Responsable de la communication – Commission Comités Locaux  
 BONNET Julian, VIGN MB, Secrétaire – Porte-parole auprès des Médias – Commission Communication – Com. Locaux

- FRANÇOIS Michel, trésorier  
 GUILLOU Laurent, VIGN MB, trés. adj. – Commission communication  
 RENAUD Philippe, MÉE, trés. assistant – Comités Locaux  
 DESHAYES Gilbert, NANTES, contact ligne téléphonique  
 OLLIVIER Yvon, SILLON, Pilote la Commission sur la charte culturelle et Représentant au CCB  
 RINCEL Herve, VIGN MB, Mise en page du *Courrier de l'Unité*.  
 CHOTARD Jacques, GWENRAN  
 CHAUVIN Michel, VANNES  
 GRAND GUILLOT Alain, NANTES  
 GUILLAUME Jonathan, NANTES  
 LE BIHAN Jean-François, C.-D'ARMOR

## DITES « Y'EN A MARRE » À OUEST-FRANCE !

«Encore une pétition ! » diront certains. Mais celle-ci concerne bien le quotidien de nos cinq départements. Des lecteurs d'*Ouest-France* l'ont lancée à l'intention de son PDG (déjà plus de 1 000 signataires). Cette pétition figure dans le dernier *Courrier de l'Unité*. Vous pouvez renvoyer la pétition signée ou aller directement sur le site : <http://www.lapetition.be/petition.php?petid=892>

Dites « Y'en a marre d'écarter le plus souvent de vos éditions de Loire-Atlantique l'actualité des autres départements bretons, et de vos pages «Bretagne» l'actualité de la Loire-Atlantique ».

C'est une atteinte à notre identité bretonne de ne pas respecter une information concernant tout le territoire breton. C'est une atteinte à notre identité bretonne de nous abreuver ou nous formater dans une identité «paysdeloirienne». C'est une atteinte à notre identité bretonne à tous, d'édifier un mur de l'information au niveau de la Vilaine.

*Ouest-France* aura beau jeu de dire que si une info (notamment culturelle) concerne l'ensemble de la Bretagne elle en informe aussi la Loire-Atlantique. Dans les faits, un article sur « Produit en Bretagne » par exemple, passera avec plusieurs jours de retard en Loire-Atlanti-

que. Dans les faits, pour la présentation des résultats électoraux récents, les Nantais ont eu un mal fou pour avoir des résultats détaillés sur les communes de la région « Bretagne » et inversement. Il valait mieux chercher ses infos sur d'autres supports que le journal papier d'*Ouest-France*.

Et comme si cela ne suffisait pas, *Ouest-France* fait depuis peu des gros titres « Pays de Loire » et non pas « National » ou « Grand Ouest » comme c'était son habitude. La ligérisation est flagrante.

Pour toutes ces raisons, allez-vite signer et diffuser cette pétition.

### Le Courrier de l'Unité

ISSN: 0756-0044

Bulletin périodique de BRETAGNE RÉUNIE, association «loi de 1901», enregistrée sous le n° 0442011839.

Directeur de la publication :

Jean-Yves Bourriau

Rédacteur en chef : Stéphane Briand

Comité de rédaction :

Julian Bonnet, Gilbert Deshayes, Thierry Jolivet, Romuald Renaud, Herve Rincel

Tirage 2 500 exemplaires

Imprimé en Bretagne

Abonnement seul (4 numéros / an) : 15 euros

# MONSIEUR LE PRÉSIDENT...

[NDLR. Les passages en gras sont du Courrier. Les annexes figurent en encarté dans ce numéro]

## Lettre des Bretons à Nicolas Sarkozy

La Coordination des juristes de Bretagne,  
dont le Barreau des avocats de Rennes ; le Barreau des avocats de Saint-Nazaire ;  
la Compagnie des avoués de Rennes ;

Institutions et Associations de Bretagne : le Conseil Culturel de Bretagne ; l'Institut Culturel de Bretagne ;  
le Collectif breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme ; Bretagne Réunie.

Coordination générale : Bretagne Réunie, BP 49032 44090 Nantes cedex 1

Nantes le 21 mars 2008

Monsieur le Président,

Le 9 novembre 2007, M<sup>me</sup> Rachida Dati, garde des Sceaux, annonçait le retrait du projet de démembrement de la cour d'appel de Rennes, organisant le transfert des tribunaux de Loire-Atlantique sous la juridiction de la cour d'appel d'Angers.

Nous saluons cette sage décision, sans doute en relation avec la forte opposition des professions juridiques, relayée par les grandes associations culturelles et les principaux représentants politiques des cinq départements bretons. Le fait que le gouvernement a su faire preuve de réalisme sur ce point nous donne espoir en la possibilité d'un dialogue constructif.

**Si l'État souhaite aligner la carte judiciaire sur le découpage administratif, cela justifie la réunification administrative de la Bretagne**, car les habitants des cinq départements bretons dénoncent avec de plus en plus de force l'incohérence et l'arbitraire d'une partition administrative, sur laquelle ils n'ont jamais été consultés.

La partition administrative et politique du territoire breton entrave l'émergence d'un projet commun à toute la presqu'île, brouille l'image de la Bretagne, engendre une coupure profonde dans la circulation de l'information notamment entre Nantes et Rennes.

**En Loire-Atlantique, les deux tiers des habitants souhaitent vivre en région Bretagne et donc quitter les Pays de la Loire. C'est un cas unique en Europe** au niveau des grandes régions historiques parce que les réformes régionales ont respecté leurs limites ter-

ritoriales, alors que la Bretagne a été amputée de sa plus grande ville qui est aussi celle où se dresse le château de ses derniers ducs. Une telle situation est génératrice d'aliénation identitaire et culturelle.

En effet **la partition administrative nie le sentiment d'appartenance à la Bretagne des habitants de Loire-Atlantique, au mépris des droits culturels reconnus par les grandes conventions internationales.**

**La politique menée par les pouvoirs publics dans le but d'inculquer une identité « ligérienne » en Loire-Atlantique, se traduit par l'éviction progressive de la culture bretonne de l'espace public.** Dans ce département, la langue bretonne vient d'être proscrite à la télévision par la chaîne publique France3.

Il s'agit là d'une situation discriminatoire et d'autant plus choquante qu'elle contredit le message universel de la France au soutien de la diversité culturelle et des valeurs de la démocratie. De telles contradictions entre le discours et les pratiques contribuent à la crise de la conscience universaliste de la France et au délitement du lien social d'une nation fondée sur le respect des plus grandes valeurs, sans compter qu'elles nuisent à l'image de la France dans le monde.

Monsieur le Président, vous avez exprimé votre volonté de faire aboutir les réformes indispensables à la modernisation du pays. **La réunification administrative, que souhaitent les habitants des cinq départements bretons, est une exigence démocratique.** Elle pourrait être le socle d'une cohérence

retrouvée pour l'ouest de la France, autour de régions fortes et chargées de sens parce que respectant les identités et leurs territoires. Par ailleurs, la possibilité d'en réduire le nombre engendrera des économies de gestion administrative qui vont dans le sens de votre action politique.

Cette réforme, il ne tient qu'à vous de l'accomplir. La coordination des juristes de Bretagne et les grandes associations soussignées, expression de la société civile bretonne, vous demandent solennellement de faire initier le processus législatif de réunification administrative, en sollicitant si nécessaire l'avis des populations directement concernées, conformément aux vœux exprimés par le Conseil régional de Bretagne et le Conseil général de Loire-Atlantique.

Il est établi qu'en Bretagne l'enracinement se conjugue avec une volonté d'ouverture sur le Monde, que sa forte identité régionale ne s'oppose pas au sentiment d'appartenance à la France (selon les enquêtes de l'Observatoire Interrégional du Politique) et qu'elle manifeste son espérance dans l'Europe unie dont elle a voté le projet de constitution en 2005. Un tel comportement irréprochable mérite que soit prise en compte la forte demande démocratiquement exprimée de mise en cohérence du découpage territorial de nos régions.

Monsieur le Président, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments républicains.

[suivent les signatures]

Note: nous joignons à votre intention cinq documents utiles à la compréhension de la situation vécue en Bretagne.

Merci d'adresser votre réponse à Bretagne Réunie, BP 49032, 44090 Nantes cedex 1, qui transmettra aux signataires.





**Tous à Nantes le samedi 20 septembre 2008 !**

Le samedi 20 septembre sera une journée festive et revendicative pour montrer la vitalité et la richesse de la société bretonne dans toutes ses composantes économiques et sociales, culturelles, associatives et citoyennes. Cette première édition sera l'occasion de fêter les 30 ans de la signature de la Charte culturelle qui a reconnu le rôle incontournable de la culture vivante dans l'identité bretonne et qui a donné de nouveaux moyens à la formidable vitalité de la culture bretonne. Cette première édition de la Festi'Manif sera aussi l'occasion de mettre en avant le refus du statut quo sur les points que l'ensemble de la société civile bretonne veut voir réglé comme :

- l'apprentissage et la diffusion des lan-

gues de Bretagne (écoles, médias, espaces publics...),

- la réunification de la Bretagne,
- la possibilité pour la Région Bretagne, dans le cadre du droit à l'expérimentation, de prendre en charge les politiques publiques dont les résultats ne sont pas à la hauteur de l'exigence des bretons (politique de l'eau, langues bretonnes...).

Pour plus d'info : [www.bzhplus.com](http://www.bzhplus.com)

Courriel : [bzhplus2008@gmail.com](mailto:bzhplus2008@gmail.com)

Pour que cette Festi'manif soit un succès chacun doit faire de cette journée le rendez vous incontournable des cultures et des revendications bretonnes : **diffusez largement l'information !**

**HARO SUR LES BARBOUILLEURS**

Des anonymes — pas le courage de revendiquer leurs actes et d'expliquer leur démarche — semblent plus qu'allergiques à la diversité culturelle. Sans doute des admirateurs de la démocratie populaire chinoise.

Et dans ce contexte, le nettoyage métropolitain ne fait pas diligence pour faire disparaître les badigeons blancs ou noirs qui oblitèrent les mentions NAONED aux entrées de Nantes.

**BRAVO À YVES MÉTAIREAU**

Il a fait hisser le GWENN HA DU le mardi 18 mars 2008 sur l'hôtel de ville baulois (construit par Olivier G...)



Premier rendez-vous incontournable : **CONVENTION / A.G.E. Dimanche 18 mai 2008 à La Baule, salle municipale des Floralies**

**Alerte à la Ligériose**

**Décontamination par « illuminothérapie » au palais des PdL**

Une première mondiale en janvier 2008 : le foyer de la « ligériose » (palais de la Région) a été décontaminé par « illuminothérapie » ! Le personnel du « palais de la région » a eu le droit à un véritable son & lumière gratuit sur les façades de l'édifice (rien à voir avec les 1 080 000 euros que ladite « région » a investi dans sa campagne diversivienne).

Les experts du CERL (Centre d'étude et de ressources contre la ligériose) ont constaté que Diversiviens et Diversiviennes ne courent pas les rues aux alentours dudit « palais de la région », alors que les Bretons qui, rappelons-le, résident en Loire-Atlantique depuis plus de mille ans, étaient bien présents...

Pour bien commencer l'année, rien de tel qu'une bonne petite carte « diversivienne »...

Voici en bas à dr. la carte de vœux que nous avons concoctée et envoyée à 200 élus politiques locaux et régionaux, pour leur dire qu'en période de fêtes, on n'oublie personne; pas même eux...

Les 5 maires des villes de Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Laval et le Mans. Les 5 présidents des conseils généraux 44-49-85-53 et 72. 93 Conseillers régionaux diversiviens. Le président du Conseil économique et social régional. 59 Conseillers généraux du 44. Les 10 députés du 44. Les 5 sénateurs du 44...

Au verso était proposé un test sur la ligériose, pour débiter 2008 en toute sécurité...

**Le « buzz » raté de la campagne diversivienne des PdL**

Notre blog un tantinet sarcastique se trouve aujourd'hui en première page, en troisième position dans le référencement Google, lorsqu'on tape le terme « diversivie ».

Tout ça pour ça, pourrait-on dire, concernant la « campagne de com » dispendieuse de deniers publics\*, orchestrée par les PdL. Rappelons à qui le veut bien, que notre blog, lui, n'a pas coûté un euro au contribuable paysdeloierien... Plus d'un million d'euros, c'est le prix qu'a coûté la campagne sur la « diversivie ».

**BRAVO À OUEST-FRANCE (!)**

Le quotidien a publié, en page Loire-Atlantique du 27 février, l'enquête de « Produit en Bretagne » sur les cinq départements bretons. Celle-ci révèle que 80 % des sondés de ce département connaissent sa démarche et apprécient ses produits.

Toutefois, sachant que cette information a été publiée par Ouest-France en page Bretagne le 8 février, nous constatons qu'il lui a fallu 19 jours pour franchir les 99 km à vol d'oiseau qui séparent les deux rédactions de Rennes et de Nantes, soit une « vitesse » de 217 mètres par heure. À l'époque d'Internet, la frontière administrative régionale conserve un effet ralentisseur d'une puissance incroyable au sein de cette entreprise de communication.

**Ne manquez pas l'activité diversivienne : <http://diversivien.blogspot.com>**  
**...et la campagne anti-ligériose : [ligeriose.blogspot.com/](http://ligeriose.blogspot.com/)**

Pastiche = pas un euro !



<http://diversivien.blogspot.com/>

Meilleurs Diversi-vœux pour 2008

**biauxiet mobile**

Le diversivien, c'est ici qu'on l'invente...

Esprit es-tu là ?

PAIS DE LA LOIRE - Atlantique

Ici : original onéreux

deuxmillehuit